

## L'ÉTAT ACTUEL DE L'AMÉLIORATION DU BLÉ TENDRE AU MAROC

C'est par la colonisation européenne que la culture du blé tendre fut introduite au Maroc après l'instauration du Protectorat.

Au début, il s'agissait de populations de blés tendres barbus, relativement tardifs, originaires d'Algérie ou, indirectement, d'Espagne. Les premiers travaux d'amélioration entrepris à Rabat eurent pour objet la recherche de bonnes lignées, productives et relativement rustiques, au sein de ces populations d'origine méditerranéenne.

A partir de 1930, la métropole refusant la franchise douanière aux blés dont le W était inférieur à 150, l'effort des généticiens du Centre de recherches agronomiques de Rabat et l'attention des agriculteurs se portèrent sur les formes à la fois productives, précoces et de haute valeur boulangère.

Heureusement les travaux antérieurs de sélection et d'expérimentation avaient déjà permis de discerner le mérite de quelques lignées d'origine indienne : 284 (Pusa 4), 422 (Pusa 62), 426 (Pusa 66), ou australienne : 386 (Florence) et 335 (Cadet).

Par la suite, à partir de 1935, le 588 (Florence x Aurore), blé de force très productif et de haute qualité, prit rapidement la première place dans les exploitations européennes.

A la veille de la dernière guerre, le blé tendre couvrait approximativement au Maroc 350.000 hectares, dont 200.000 chez les cultivateurs indigènes, en variétés communes du type méditerranéen barbu, et près de 150.000 chez les colons, presque entièrement consacrés aux variétés sélectionnées prônées par le centre de Rabat, dont près des deux-tiers en Florence x Aurore.

Pendant la guerre, du fait de l'interruption des exportations, et à cause des difficultés de toute sorte qui s'opposaient au bon travail du sol, ainsi qu'à l'exécution des moissons en temps opportun, il fallut recourir à l'emploi de variétés plus rustiques et ne s'égrenant point aisément. On put éviter le retour aux anciens blés communs par la vulgarisation de variétés sélectionnées semi-rustiques, mais non de force : hybride 1611 (Gharflor) et 1812 (Matah), et surtout 982 (Baroota Wonder). C'est à ce moment-là que le 982 s'est beaucoup répandu et a conquis la seconde place, après le Florence x Aurore et avant le 422 en recul à cause de son égrenage naturel trop accusé.

Les difficultés que rencontrent les colons sont à présent loin d'avoir disparu. Il faut néanmoins prévoir l'avenir et par conséquent — espérons-le — des jours meilleurs. Il faut donc :

a) Augmenter la production marocaine de façon à satisfaire d'abord une clientèle locale qui a pris goût au pain de blé tendre et qui s'accroît numériquement très vite et, à cet effet, il convient de mettre la culture indigène, en cours d'évolution progressive, à même de contribuer à cette augmentation en l'invitant à substituer aux variétés communes qui rendent peu, ou aux variétés trop exigeantes qui échouent en technique agricole primitive, des variétés semi-rustiques de bonne qualité moyenne ;

b) Obtenir en culture européenne de fortes récoltes de blés de haute qualité pour l'exportation afin de contribuer à l'équilibre de la balance commerciale du pays.

La solution du premier problème peut être envisagée par la propagation en culture indigène, propagation déjà heureusement commencée, des variétés : 1611, 1812 et surtout 982 (Baroota Wonder) et aussi du 2306, hybride créé au centre de Rabat et récemment livré à la grande culture.

Le 386 et, dans certains cas, le 335, peuvent également entrer dans cette catégorie quand la technique agricole du fellah a déjà bénéficié de quelque amélioration.

La colonisation européenne pourra d'ailleurs contribuer à cet effort de production quantitative, soit par sa propre production de grains destinés à la minoterie locale, soit par les semences qu'elle récoltera à l'intention des agriculteurs indigènes.

Quant à la production des blés de force chez les colons, elle est, et pourra être, assurée par le maintien en culture européenne des variétés qui ont déjà fait leurs preuves avant la guerre, telles que 588 (Florence x Aurore), 422 (Pusa), et aussi en certains milieux : 386 (Florence).

Il convient maintenant d'ajouter à ces lignées très connues l'hybride 1315 (Florelle), déjà expérimenté avant la guerre, et les variétés portées de 1941 à 1947 à la connaissance et à la disposition des agriculteurs, c'est-à-dire :

2511 (multiplication marocaine du Florence x Aurore de Tunisie, autrement dit « Blé Cailloux ») ;

2306 (Pynite), hybride créé à Rabat, productif, rustique et souvent de haute valeur boulangère ;

2635 (Slafoam), venu d'Australie et très précocité ;

Et 2970 (Indexa), hybride créé au centre de Rabat, paraissant convenir aux régions humides du Nord marocain.

Les caractéristiques moyennes essentielles de ces diverses variétés sont groupées dans le tableau ci-dessous.

Il faut bien noter, qu'en raison de la condensation excessive de ce tableau, les chiffres qui y sont mentionnés indiquent, avant tout, des ordres de grandeur, car le terroir des diverses régions et le climat si changeant au Maroc d'une

VARIÉTÉS	VALEURS EXTENSIMÉTRIQUES (Chopin) approximatives moyennes des récoltes 45-46-47			RENDIMENT moyen panaire (avec fûle de 350 gr.)	ESSAIS DE PANIFICATION Cotation des pains (suivant la méthode de l'école française de meunerie)			Durée moyenne de végétation à Rabat (en jours)
	P	G	W		Pâte	Pain	Total des points	
538 (Florence x Aurore) ...	110	19,5	250 à 300	129	65	80	145	175
2511 (Cailloux) .....	125	20	300 à 400	130	60	75	135	174
422 (Pusa 62) .....	90	19	200	125	65	95	150	179
1315 (Florelle) .....	95	19,5	225	126	65	75	140	172
2635 (Slafoam) .....	95	19,5	250 à 300	»	»	»	»	167
2970 (Indexa) .....	110	18	250	»	»	»	»	173
2306 (Pynite) .....	75	22	150 à 200	125	65	80	145	179
386 (Florence) .....	75	20	140 à 180	126	65	80	145	174
335 (Cadet) .....	60	21	130 à 150	123	65	60	125	187
932 (Baroota Wonder) ...	60	20	130	120	35	60	95	186
1611 (Gharflor) .....	75	18	140	123	60	75	135	189
1812 (Matah) .....	65	16	115	124	60	80	140	185
Blés communs de culture indigène .....	50	15	65	120	35	65	100	»

année à l'autre ont une action très marquée sur la qualité des récoltes. Le W peut varier d'une année à l'autre de plus de 30 %, mais néanmoins et dans chaque lieu considéré, les diverses variétés se classent à peu près chaque année, dans l'ensemble, dans l'ordre exprimé par ce tableau.

On y voit nettement le partage de ces variétés en deux grandes catégories, l'une de blés précoces, de haute valeur boulangère, et donnant de bons résultats en panification, l'autre de blés moins hâtifs, de force plus réduite, se rapprochant par ces caractères des anciens blés communs, mais néanmoins de productivité supérieure à celle de ces derniers.

Il faut noter que la précocité joue un très grand rôle au Maroc, car il faut des variétés hâtives pour échapper à l'échaudage provoqué dans le sud par la chaleur précoce du printemps, et dans tout le Maroc par les coups de vent chaud et sec, si redoutables au mois de mai et juin et même en avril. C'est pourquoi d'ailleurs les blés de force très perfectionnés qu'on a pu sélectionner au Maroc sont tous des blés précoces ; ils végètent en moyenne à Rabat en 167 à 179 jours, suivant les variétés, tandis que les blés plus rustiques qui craignent moins l'échaudage et récla-

ment une maturation plus lente sont moins hâtifs ; ils mûrissent en moyenne à Rabat en 185 à 189 jours.

En résumé, le Maroc dispose à présent d'une gamme relativement complète de variétés de blé tendre susceptible de répondre à la fois aux desiderata des agriculteurs et à ceux des divers utilisateurs de leur production, avec faculté, par conséquent, dans l'avenir de pouvoir donner plus ou moins d'extension à la culture de telles ou telles variétés suivant les besoins que manifesteront les diverses catégories d'utilisateurs, et compte tenu également des aptitudes écologiques et agricoles respectives des diverses variétés.

Mais il ne suffit pas de savoir qu'une telle gamme existe. Il faut surtout que les agriculteurs puissent se procurer les semences de ces variétés et aussi que soient maintenues, en grande culture, leur identité et leur pureté variétale.

A cet effet, les deux grandes fermes expérimentales de Fès et de Fedala livrent chaque année aux agriculteurs des semences pures, contrôlées par les spécialistes du centre de Rabat. Pour compléter la production de ces fermes, qui resterait insuffisante en quantité, le service

de la recherche agronomique agréée des agriculteurs qui soumettent leurs cultures, dites de multiplication contrôlée, à la surveillance et au contrôle des agents du centre de Rabat. Les cultures et les semences qui y sont produites doivent notamment atteindre ou dépasser 999 ‰, comme taux de pureté variétale. Cette production est donc comparable à celle des blés de sélection en France.

En outre, de nombreuses cultures sont soumises au « contrôle technique » des agents du centre de Rabat. Ces cultures et les grains qui en proviennent doivent atteindre ou dépasser 99 % comme taux de pureté variétale. Les semences ainsi produites sont donc comparables à celles dites, en France, « de reproduction ». Les semences issues, tant des champs de multiplication contrôlée que de ceux qui sont soumis au simple contrôle technique, doivent avoir une faculté germinative égale ou supérieure à 97 % et provenir de cultures renfermant moins de 1 ‰ d'épis charbonnés ou cariés.

Seuls les blés ainsi agréés sont légalement considérés au Maroc comme blés de semences. La production agréée, en 1947 par exemple, a été de 58.000 quintaux pour les blés tendres.

La liste des variétés susceptibles d'être contrôlées est arrêtée chaque année par la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts, sur la proposition du chef du service de la recherche agronomique.

Ce double système de multiplication contrôlée et de contrôle technique fonctionne depuis plusieurs années à la satisfaction des producteurs et des utilisateurs. Combiné avec les travaux des généticiens du centre de Rabat (d'ailleurs chargés du contrôle chez les agriculteurs), il a permis, dans le passé, de substituer à peu près totalement chez les colons les variétés sélectionnées aux anciens blés communs.

On est en droit d'espérer que, dans l'avenir, les efforts des spécialistes et la discipline des agriculteurs assureront avec le même succès la recherche et la propagation des nouveautés intéressantes ainsi que le maintien des variétés sélectionnées, avec toutes leurs qualités.

Georges GRILLOT,

*Correspondant de l'Académie d'agriculture, Chef du service de la Recherche agronomique et de l'Expérimentation agricole au Maroc.*